

Concertation préalable du Programme K6

Compte rendu de l'atelier n°4 « insertion paysagère »

Date : 1^{er} juin 2022, de 18h à 20h

Lieu : Lumbres, salle Michel Berger

Nombre de participants : 20

Intervenants pour EQIOM, maître d'ouvrage du Programme K6 :

- Nathalie GHIDOSI, directrice de projets
- Sylvain CODRON, coordinateur Environnement
- Luc COUSIN, directeur du Programme K6

Intervenants extérieurs à la maîtrise d'ouvrage :

- Marie-Julie MASSEMIN, Directrice adjointe de la Communauté de communes du Pays de Lumbres (CCPL)
- Antoine VANOPLYNUS, Paysagiste missionné par EQIOM

Garante de la concertation :

- Anne Marie ROYAL

Insertion territoriale et paysagère : les points clés

Sylvain CODRON présente les enjeux d'insertion paysagère et territoriale liés aux nouvelles installations et à la transformation de la cimenterie de Lumbres.

Marie-Julie MASSEMIN présente les enjeux d'insertion paysagère et territoriale du point de vue de la CCPL.

Antoine VANOPLYNUS fait un éclairage concernant les enjeux du paysage proche et du paysage lointain.

Réflexion collective

Les participants forment deux groupes, qui, pendant 50 minutes, réfléchissent à l'insertion paysagère de la cimenterie, à partir des éléments présentés par les intervenants¹. Les travaux des deux groupes sont ensuite présentés lors d'un temps de restitution en fin d'atelier.

Groupe 1

Il est demandé s'il est possible d'intervenir sur les bâtiments existants ; il n'est pas attendu d'investissement dans un « geste artistique » mais dans des aménagements contribuant avant tout à la limitation des nuisances voire des démolitions considérant le montant de l'investissement d'EQIOM sur ce projet. Le groupe regrette de ne pas pouvoir se projeter sur les bâtiments actuels et futurs, malgré les documents proposés, en l'absence de présentation de réalisations sur des cimenteries ou inscrites dans le contexte local.

Les remarques ont principalement concerné le paysage proche depuis la rue Macaux, incluant la clôture et le trottoir relevant respectivement de la SNCF, de la mairie de Lumbres, et du département du Pas-de-Calais en charge de la voirie. À noter que le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCPL ne comprend pas de contraintes particulières en matière d'insertion paysagère pour la zone où est située la cimenterie. L'intégration du projet dans le paysage vu de loin n'apparaît pas prioritaire au groupe qui priorise les aménagements sur la rue Macaux.

Il a été demandé qu'un diagnostic soit réalisé avec les riverains et le paysagiste afin d'identifier plus précisément les modifications qui pourraient être faites et les adapter selon les secteurs. Par exemple, la mise en place d'un mur opaque permettrait de limiter les poussières et un mur végétal permettrait d'améliorer le paysage. Plus largement, les participants ont exprimé leur souhait de poursuivre les échanges avec le paysagiste et d'avoir accès aux différentes propositions qu'il fera afin de pouvoir donner leurs avis.

Des remarques concernent l'impact de l'éclairage nocturne sur la biodiversité, et la possibilité d'éteindre les lumières a été débattue. EQIOM a rappelé qu'un éclairage de sécurité devait être maintenu ; il est cependant possible de le travailler pour

¹ La [présentation](#), incluant les éléments mis à disposition des participants, peut être téléchargée sur le site internet de la concertation.

limiter la pollution lumineuse. Les aplats de couleur et les anamorphoses ne sont pas souhaités par les participants, la peinture n'est pas une solution viable à long terme. À l'inverse, il a été proposé de mettre en place une couverture végétale notamment sur le bâtiment de stockage.

Groupe 2

La question centrale est de savoir s'il est préférable de fondre les installations dans le paysage ou d'attirer l'attention sur la cimenterie par un geste artistique. La majorité des participants ne souhaite pas attirer le regard sur la cimenterie et préfère qu'elle soit fondue dans le paysage. La mise en place d'un éclairage artistique n'est pas souhaitée afin de préserver la biodiversité, sauf de façon occasionnelle (mapping). L'usage de peinture a également été discuté, notamment sur la difficulté de son maintien à long terme.

Par ailleurs, il a été demandé si les cheminées qui ne seront plus utilisées pourraient être déconstruites afin de limiter l'impact visuel. EQIOM a précisé que ces cheminées ne seront pas immédiatement déconstruites une fois le four 6 mis en service, le temps de déterminer si les fours 4 et 5 peuvent avoir un autre usage que la production de clinker.

Le débat s'est également focalisé sur l'esthétisme industriel de la cimenterie. Aucun consensus n'a été trouvé sur ce sujet. Néanmoins, il a été demandé d'ajouter du végétal sur le site.

Les discussions ont également concerné le paysage proche depuis la rue Macaux. Plusieurs remarques concernaient la clôture, jugée dégradée, qui appartient à la SNCF. À ce titre, le débat concernait le type de clôture, végétale ou artificielle. Il a également été question de l'étroitesse des trottoirs et des maisons abandonnées le long de la rue Macaux. Des remarques concernaient également la couleur bleu vif utilisée par EQIOM pour certains bâtiments ; une préférence pour le béton brut est ressortie.

Enfin, il a été demandé que la future enquête publique réaborde la question de l'insertion paysagère du projet.

Conclusion

Anne Marie ROYAL explique qu'il y aura une concertation continue entre la concertation préalable et l'enquête publique. Il est indispensable d'avoir plus d'éléments pour permettre aux participants de se projeter, de connaître les contraintes techniques, afin de poursuivre le travail sur l'insertion paysagère. La demande des participants de poursuivre les échanges sur l'insertion paysagère pourra être prise en compte dans ce cadre, au travers de nouveaux ateliers de travail. Elle remercie le maître d'ouvrage d'avoir ouvert le débat, et appelle les participants à faire des propositions *via* le site internet jusqu'à la fin de la concertation préalable, prévue le 1^{er} juillet.

Luc COUSIN remercie l'ensemble des participants pour leurs contributions. Il précise que cet atelier de travail permet d'identifier les futurs axes de travail d'EQIOM sur l'insertion paysagère.

Commentaires d'EQIOM post-atelier :

- **Concernant l'insertion des nouvelles installations :** il ne ressort pas de l'atelier d'attentes partagées sur l'insertion des nouvelles installations, même si plusieurs idées ont été émises pour « masquer » les nouvelles installations (par végétalisation ou déstructuration par exemple). Les demandes d'autorisation à venir (dont le permis de construire) reposeront donc sur des éléments généraux, qui pourront être approfondis dans le cadre de la participation continue du public jusqu'à l'enquête publique sur le Programme K6.
- **Concernant l'insertion des bâtiments existants :** il ressort de l'atelier une demande générale de travailler à l'insertion paysagère des bâtiments existants, qui ne sont pas dans le périmètre des autorisations nécessaires au Programme K6. La poursuite du dialogue sur ce sujet peut donc s'envisager indépendamment du calendrier du projet. Des modalités de dialogue seront proposées pour approfondir ce sujet au second semestre 2022 avec les riverains.
- EQIOM travaille avec un paysagiste afin d'étudier les options envisageables pour l'insertion des ouvrages ; son intervention couvre les installations actuelles et futures. Ce premier atelier a permis d'identifier des attentes et, au contraire, des possibilités qui n'étaient pas souhaitées. Sur cette base, il s'agit désormais d'avoir une première réflexion technique entre EQIOM, le paysagiste et l'architecte. Le produit de cette réflexion pourra ensuite servir de base à la poursuite des échanges sur l'insertion paysagère.